

Engagement à l'égard de la lutte contre l'esclavagisme

Cette déclaration est faite en vertu du *United Kingdom's Modern Slavery Act 2015* qui contient des dispositions contre l'esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire et contre la traite de personnes, y compris des dispositions pour la protection des victimes. Elle énonce l'engagement de la Banque Nationale du Canada et de ses filiales (la « Banque »), renouvelé annuellement, pour prévenir l'esclavage, le travail forcé et la traite de personnes dans ses activités et les relations avec ses partenaires. Elle fait état des mesures en place à la Banque pour y parvenir.

À propos de nous

Fondée en 1859, la Banque offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada et l'une des banques les plus rentables à l'échelle mondiale selon le rendement des capitaux propres.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Notre siège social est établi à Montréal et nos effectifs au niveau mondial sont composés de plus de 26 000 employés. La Banque vise l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité sociale tout en créant de la valeur pour les actionnaires.

Nos valeurs

L'esclavage, le travail forcé et la traite de personnes vont à l'encontre des valeurs et de l'éthique de la Banque. La Banque adhère aux valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (notamment les Conventions 138 et 182 sur le travail des enfants) et applique une politique de tolérance zéro pour le travail des enfants.

L'appui au développement durable fait partie intégrante de notre mission commune. Pour en savoir plus sur les engagements, les réalisations et les principaux indicateurs de performance de la Banque dans ce domaine, veuillez consulter le Rapport sur les avancées environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) disponible dans la section *Responsabilité sociale* sur [bnc.ca](https://www.bnc.ca).

Nos principes directeurs

Nos employés

Le [Code de conduite et de déontologie](#) de la Banque prévoit que les employés, dirigeants et administrateurs doivent respecter les lois qui sont applicables, peu importe la juridiction dans laquelle ils se trouvent. Le Code contient aussi des dispositions concernant le respect, la civilité et la dignité des personnes et interdit toute discrimination, harcèlement ou violence physique ou psychologique à leur égard. Tous les employés, dirigeants et administrateurs attestent annuellement de leur adhésion aux principes du Code et sont formés régulièrement à cet égard.

La Banque attache une grande importance à la qualité de l'environnement dans lequel évoluent ses employés et s'assure d'instaurer les mesures nécessaires pour promouvoir un environnement ouvert, respectueux et exempt de discrimination. En ce sens, la Banque s'est dotée de politiques et de pratiques qui visent à assurer l'équité en matière d'emploi, le respect des droits de la personne et la lutte contre le harcèlement et la violence au sein de l'entreprise. L'inclusion et la diversité font partie intégrante des valeurs de la Banque.

La Banque prend action en cas de manquement à ses politiques et pratiques et maintient en place des mécanismes de signalement et recours internes offerts aux employés et autres parties prenantes désirant exprimer des préoccupations en toute confidentialité et ce, sans risque de représailles.

Nos partenaires

La Banque privilégie les fournisseurs qui partagent ses valeurs et exige que ses fournisseurs se conforment aux lois applicables, notamment en termes de normes d'emploi, de non-discrimination et de droits de la personne.

Les fournisseurs doivent également se conformer au [Code de conduite et de déontologie](#) de la Banque ou démontrer avoir adopté un code qui contient des dispositions et obligations au moins aussi rigoureuses que celles du Code de la Banque.

Notre action à l'égard de la criminalité financière

La Banque met en œuvre un programme de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes qui inclut des dispositions visant à contrer le financement des activités terroristes, la corruption et le non-respect des sanctions économiques internationales. Ce programme contient des dispositions visant à réduire le risque que nos produits et services soient utilisés à des fins de criminalité financière, incluant l'esclavage, le travail forcé et la traite de personnes.

Révision et approbation

Cette déclaration est révisée annuellement.



Louis Vachon

Président et chef de la direction
